



V-01 Préparation du raccordement au réseau VOO



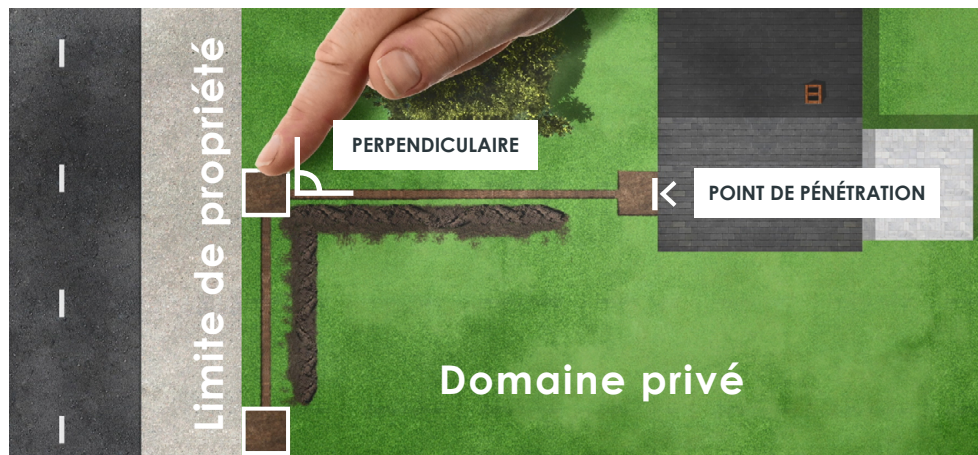
Ce document est valable pour la pose du raccordement au réseau de télécommunications VOO dans le cadre du service Connect My Home. Il est applicable pour les bâtiments dont le nombre de logements est inférieur ou égal à 4.

RÉALISATION DE LA TRANCHÉE EN DOMAINE PRIVÉ

La tranchée en terrain privé doit être réalisée par vos soins conformément au tracé défini par notre technicien. Elle doit être creusée depuis l'endroit prévu pour la pénétration du branchement dans le bâtiment en ligne droite vers la voirie. Ensuite, elle doit rejoindre la mitoyenneté en direction du point de distribution du réseau le plus proche. Cette deuxième partie de la tranchée doit longer la limite de propriété en restant à 1 mètre du domaine public. La tranchée doit avoir :

- un **tracé rectiligne** d'abord perpendiculaire à la voirie, entre le point de pénétration dans le bâtiment et la limite de propriété, et ensuite parallèle à la voirie vers le point de distribution du réseau le plus proche ;
- une **profondeur de 60 cm** par rapport au niveau du sol fini ;
- une **largeur de 30 cm** minimum ;
- un **fond bien plat**.

La tranchée doit toujours se terminer par un puits de **1 m** de côté en limite de propriété. Vous devez également prévoir ce type de puits à chaque changement de direction.



Un puits de **1 m x 1 m** en surface et de **1,2 m** de profondeur doit également être réalisé à l'endroit où le branchement va entrer dans le bâtiment pour permettre la manipulation des câbles et/ou conduites par nos techniciens.



La terre enlevée lors du terrassement doit être placée sur votre terrain privé et à un endroit où elle ne risque pas de retomber dans les tranchées et les puits sous l'effet de pluies ou lors des travaux. Cela garantira un travail en toute sécurité pour nos techniciens.

Au-delà d'1,2 m de profondeur, des mesures de prévention supplémentaires doivent être prises.

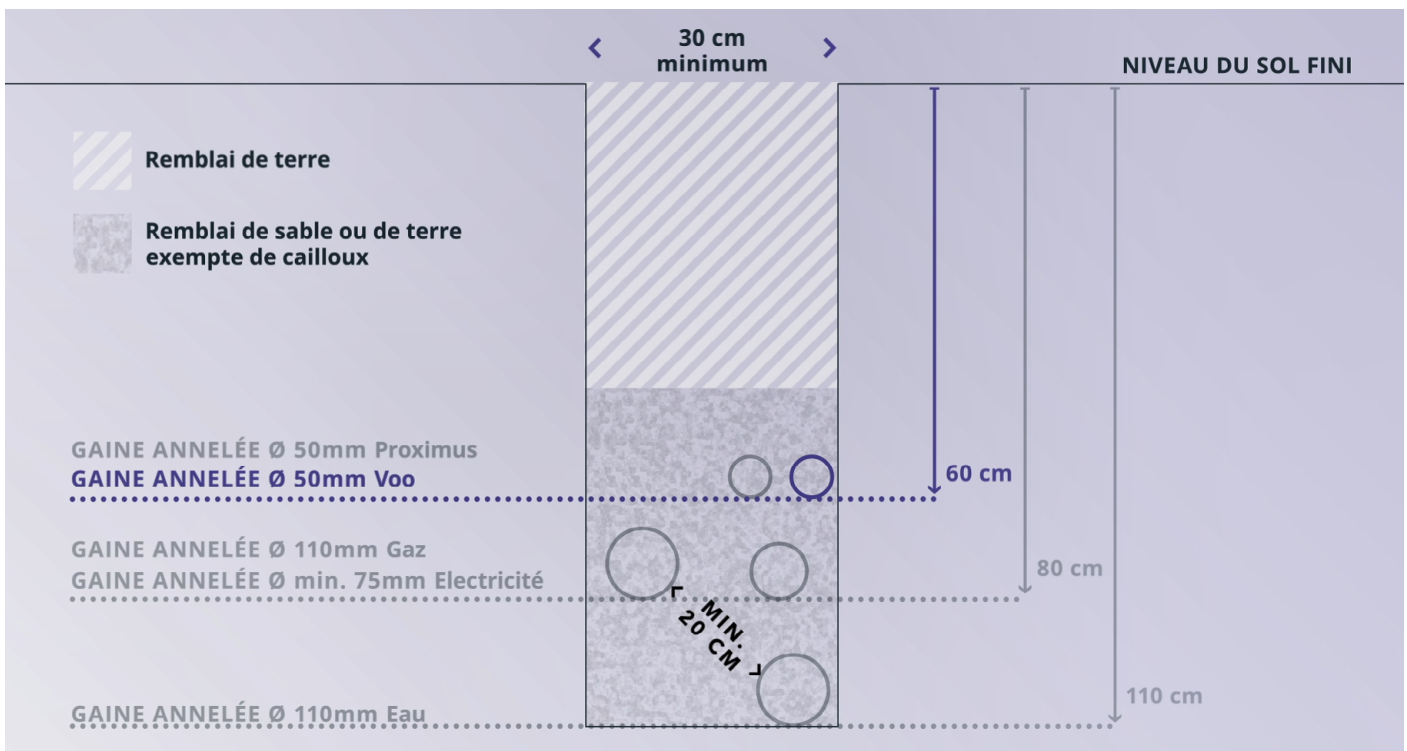


LA POSE DE GAINÉ



Une gaine d'attente doit être placée par vos soins dans le fond de la tranchée, c'est-à-dire à **60 cm** de profondeur, depuis l'intérieur du bâtiment jusqu'en limite de propriété. Il faut prendre soin d'éviter les angles droits et de respecter les distances avec les gaines qui serviront aux autres raccordements.

Veillez également à laisser suffisamment de **surplus de gaine** dans les puits situés aux extrémités de votre tranchée. Dans le puits en limite de propriété privée, il faut prévoir **50 cm** et dans celui au pied de la façade il faut prévoir une longueur suffisante pour pouvoir atteindre l'emplacement prévu pour le boîtier à l'intérieur du bâtiment.



La gaine pour le raccordement VOO doit être :

- en **PVC** ;
- **annelée** ;
- de **50 mm de diamètre** ;
- à **paroi intérieure lisse** ;
- munie d'un **tire-fil incorporé** ;
- **obturée** avec un bouchon amovible à chacune de ses extrémités jusqu'au jour du raccordement.

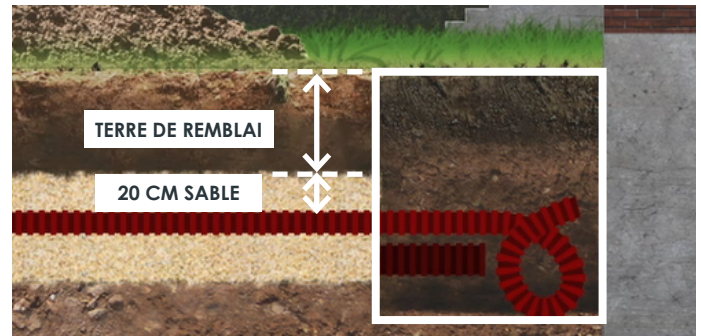


Votre tranchée pourra aussi contenir des gaines qui serviront à d'autres raccordements. Veillez à toujours prévoir une gaine par fluide et à adapter la profondeur et la largeur de la tranchée en fonction des raccordements qui doivent s'y trouver.

LE REMBLAI DE LA TRANCHÉE

Vous pouvez ensuite remblayer la tranchée. Il faut commencer par recouvrir la gaine avec **20 cm** de sable ou de terre exempte de caillou pour la préserver et ensuite terminer avec de la terre de remblai.

Ne remblayez ni le puits devant la façade ni celui en limite de propriété ; ils doivent rester ouverts jusqu'au jour du raccordement.



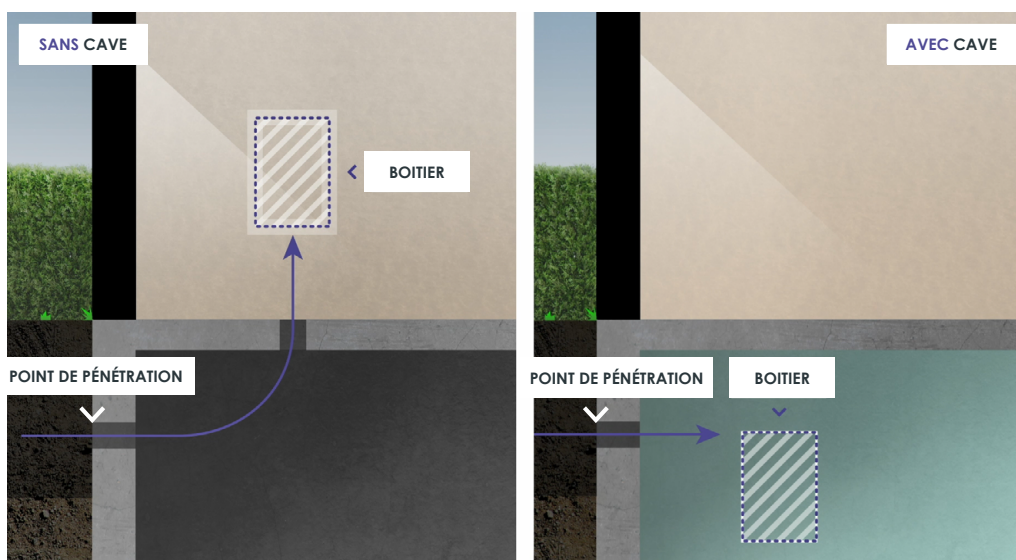
LE PERCEMENT DE FACADE ET LA POSE D'UNE COURBE DE RACCORDEMENT OU D'UNE GAINÉ

Il faut maintenant préparer l'endroit où le branchement va entrer dans le bâtiment, en traversant le mur extérieur afin de rejoindre l'emplacement prévu pour le boîtier à l'intérieur. Il vous revient de réaliser ce percement si le puits extérieur devant la façade se trouve sur votre terrain privé. Si ce puits est en domaine public, le percement sera effectué par nos équipes.

Deux éléments sont à prendre en compte pour cette étape :

1. l'emplacement prévu pour le futur boîtier ;

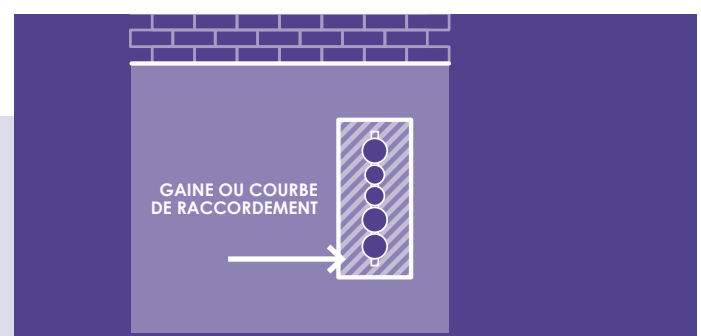
- soit le bâtiment ne dispose pas de cave ou de sous-sol et le boîtier sera placé au rez-de-chaussée ;
- soit le bâtiment dispose d'une cave ou d'un sous-sol et il est possible d'y installer le boîtier ;



2. la pose d'une courbe de raccordement multi-énergies ou d'une gaine par énergie.



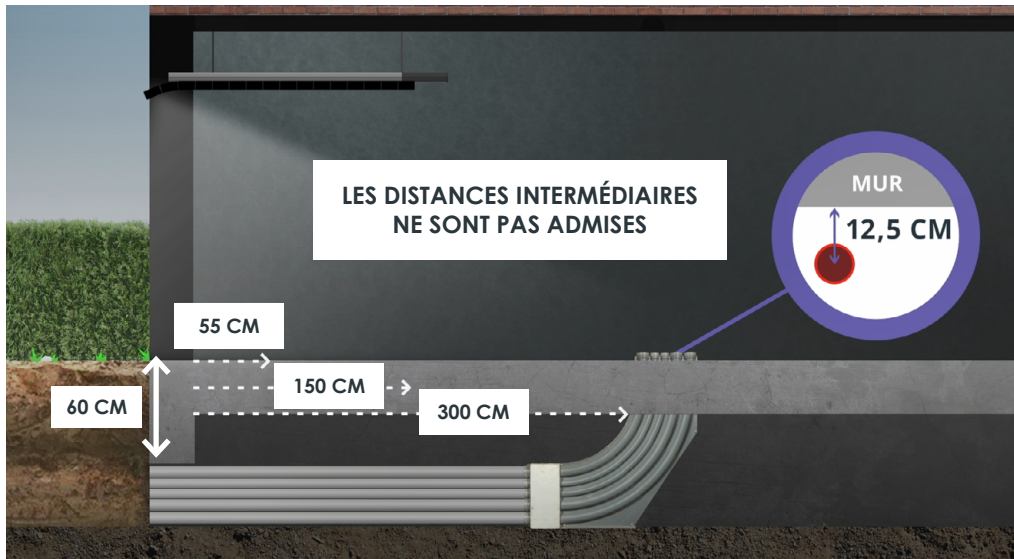
Dans les deux cas, il faut veiller à assurer l'**étanchéité** de ce percement au niveau de l'espace entre le mur extérieur et la gaine ou la courbe de raccordement.



LA POSE D'UNE COURBE DE RACCORDEMENT MULTI-ÉNERGIES

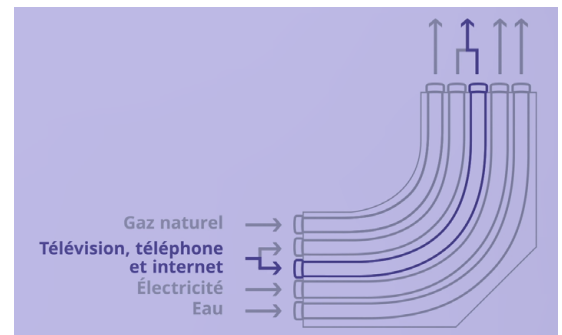
Lorsque le boîtier est installé au rez-de-chaussée, la pose d'une courbe de raccordement multi-énergies est la solution à privilégier. Une courbe de raccordement regroupe en une seule pièce les arrivées pour les 5 raccordements de base dans le bâtiment. Elle est directement intégrée dans les fondations au moment de la construction du bâtiment, par vous ou votre entrepreneur, et ce à l'endroit défini et validé par notre technicien.

À l'extérieur, le dessus de la courbe doit se trouver à **60 cm** de profondeur par rapport au niveau du sol fini du terrain. À l'intérieur du bâtiment, l'axe des tuyaux doit se trouver à une distance de **12,5 cm** du mur sur lequel le boîtier sera fixé. Le recul du début de la sortie de la courbe doit lui être de **55 cm**, **150 cm** ou **300 cm** en fonction de l'emplacement du boîtier déterminé entre vous et notre technicien. Les distances intermédiaires ne sont pas admises.



L'attribution de chaque tuyau est indiquée sur celui-ci. Ainsi, **le câble de télécommunications VOO doit être placé dans le tuyau du milieu, le 3^e en partant du haut**. À l'achat de celle-ci, vous trouverez des bouchons d'obturation à chaque extrémité. Veillez à les laisser en place jusqu'au jour du raccordement.

Cette courbe de raccordement est disponible chez votre marchand de matériaux, où un complément d'informations pourra vous être donné sur la mise en œuvre du matériel.



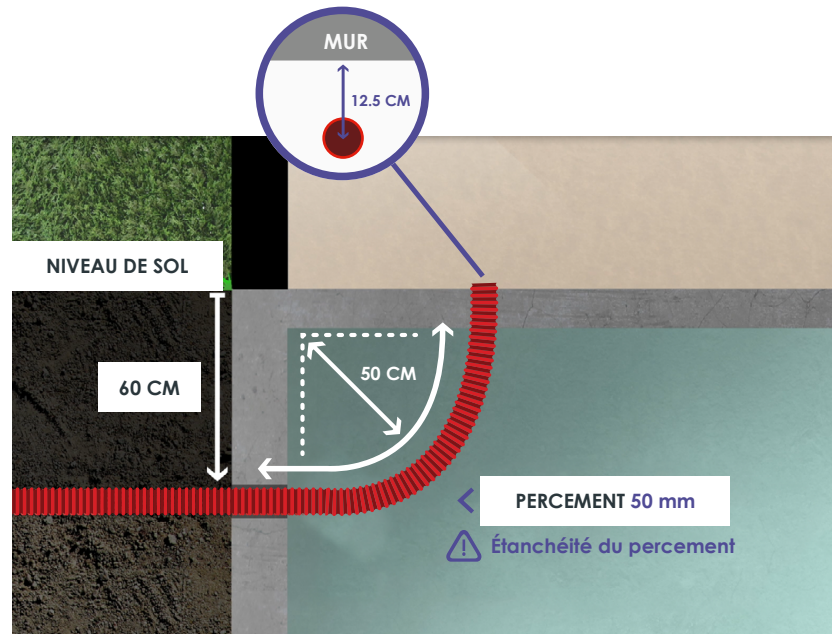
LA POSE D'UNE GAINÉ PAR ÉNERGIE

Si la pose d'une courbe de raccordement n'est pas possible, vous devez placer une gaine entre le point d'entrée du branchement dans le bâtiment et l'emplacement prévu pour le futur boîtier à l'intérieur.

Au niveau du mur extérieur, il faut percer autant d'orifices qu'il y aura de branchements. Ces percements doivent être réalisés avec une faible inclinaison de 1 cm/mètre vers l'extérieur pour éviter les infiltrations. Ils doivent être perpendiculaires au mur dans lequel ils sont réalisés.

Pour le raccordement VOO, le percement doit faire minimum 50 mm de diamètre afin que la gaine puisse y être introduite. Le bord supérieur du percement doit se trouver à une profondeur de **60 cm** pour rapport au niveau du sol fini extérieur.

À l'intérieur du bâtiment, la gaine doit arriver au niveau du sol fini juste en dessous de l'emplacement prévu pour le boîtier. Le rayon de courbure de la gaine doit être de **50 cm** et l'axe de la gaine doit se trouver à une distance de **12,5 cm** du mur sur lequel le boîtier sera fixé.

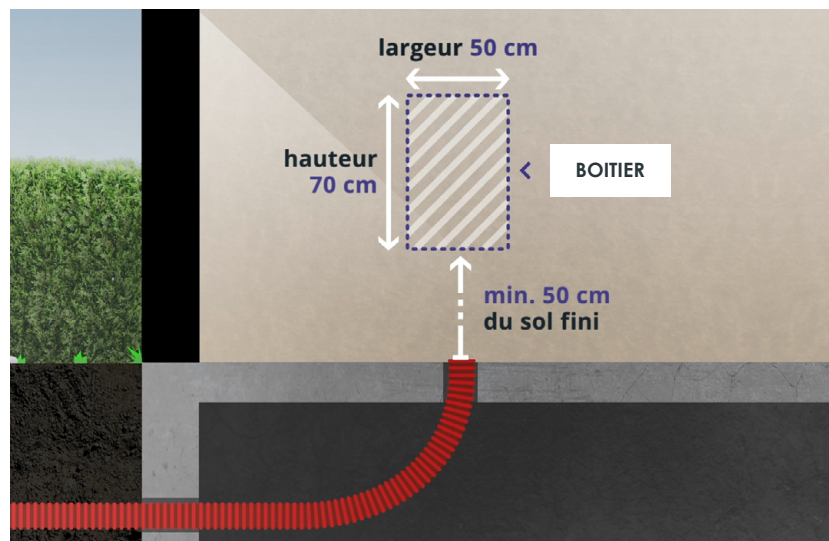


Si le point de raccordement intérieur est installé au sous-sol, le percement de façade se fait à l'horizontale vers l'emplacement prévu pour le futur boîtier tout en conservant une faible inclinaison vers l'extérieur pour éviter les infiltrations.

L'EMPLACEMENT DU POINT DE RACCORDEMENT INTERIEUR

Le local destiné à accueillir le futur boîtier VOO doit répondre aux critères suivants :

- être facile d'accès ;
- être sec et bien ventilé (vide sanitaire proscrit) ;
- idéalement commun avec vos autres compteurs (garage, cave, local technique) ;
- à proximité de l'arrivée des raccordements du bâtiment et du câblage intérieur. Il est essentiel que ce câblage (Ethernet et coaxial) soit réalisé en étoile.



Le mur destiné à accueillir ce boîtier devra être équipé de 2 prises de courant avec mise à la terre pour permettre l'installation du futur matériel.

Il faut y prévoir un espace libre de **70 cm** de haut sur **50 cm** de large à minimum **50 cm** du sol fini pour le montage mural de votre futur point de raccordement intérieur.

Enfin, selon l'état du mur, il pourra vous être demandé de prévoir un panneau en bois de cette même taille pour garantir une bonne fixation du matériel.

VOTRE INSTALLATION INTÉRIEURE

Votre installation intérieure se compose de l'installation de base VOO et de votre câblage intérieur vers vos ordinateurs, téléphones et télévisions. Vous pouvez réaliser ce câblage vous-même ou faire appel à un professionnel. N'hésitez pas à consulter le guide d'installation VOO pour de plus amples informations à ce sujet.

NOTRE INTERVENTION

Le jour des travaux, nos équipes viendront poser le câble de raccordement au réseau VOO. Elles s'occuperont aussi du terrassement, de la réfection ainsi que du remblayage en domaine public.



Si le jour du rendez-vous les travaux préparatoires ne sont pas accomplis ou que vous êtes absent, vous serez redevable des frais de déplacement occasionnés et responsable du nouveau délai d'exécution engendré par le report du rendez-vous.

Ce câble de raccordement pourra être mis en service par VOO si vous les contactez pour souscrire un abonnement. N'hésitez donc pas à fixer un rendez-vous avec un de leurs techniciens pour qu'il procède à l'activation des services et produits que vous aurez choisis. L'installation de base VOO, qui correspond au point de raccordement à l'intérieur du bâtiment, sera également placée lors de ce rendez-vous.

C'est à ce moment-là que VOO déterminera avec vous les frais d'activation et d'installation liés à cette mise en service.